Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 39 (1992)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notice biographique

Nom: Paul Thüring-Heggendorn

Adresse: Sonnenweg 20, 4436 Oberdorf BL

Date de naissance: 28 juillet 1940

<u>Scolarité:</u> à Aesch, Reinach et Bâle

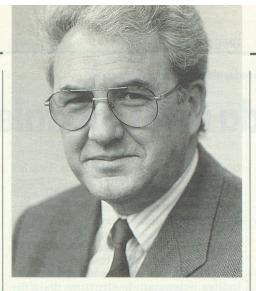
Formation: maturité commerciale (type E) à l'Ecole de commerce de Bâle, études de lettres aux universités de Bâle et de Fribourg.

Diplôme de maître secondaire.

<u>Profession:</u> maître à l'école secondaire d'Oberdorf (1966–1989). Chef de l'Office cantonal de la protection civile depuis le 1^{er} août

Famille: marié depuis 1966 avec Helene née Heggendorn, d'Aesch. Enfants: Nicole (1967), institutrice; Simone (1968), employée de banque; Philippe (1972) employé d'administration.

A l'armée: incorporé dans les troupes de protection aérienne où il a accompli toutes les écoles et les cours. Formation d'étatmajor général, actuellement colonel



EMG commandant de compagnie, bataillon et régiment (cdt PA rgt 21, région Bâle); dans l'intervalle, of EMG de Grandes Unités.

Politique:

membre fondateur du Parlement des jeunes de Bâle. 1972–1984 président de la Commune d'Oberdorf. Simultanément président du Conseil bourgeoisial. Affaires présidentielles, administration, finances, tutelles, affaires sociales.

Membre du législatif cantonal (Landrat) depuis 1983. Commission de justice et police jusqu'en 1989. Depuis 1990 Commission des finances. Président de la Commission de révision de la loi sur la banque cantonale, président de la Commission pour une nouvelle loi sur la procédure administrative, collaboration à diverses commissions, membre

de la Commission cantonale des constructions scolaires. Président du PDC du district de Waldenburg depuis sa fondation en 1983. Délégué du PDC de Bâle-Campagne.

Nomination:

président de la Commission spéciale mise sur pied après l'incendie de Schweizerhalle (congé scolaire autorisé) 1986/87.

Mandat:

tirer les conséquences de la catas-

trophe.

Exécution et résultats: analyse complète et détaillée du risque, contrôle de tous les dépôts et installations, nouvelles prescriptions d'entreposage, ordonnance fédérale (membre de la commission d'experts chargée d'élaborer un projet). Direction de la protection de l'environnement, inspection de la sécurité, bureau de prévention des catastrophes (Office de protection de la population civile), échange des informations dans la Regio Basiliensis (Comité tripartite). Système d'alarme unique par sirène (alarme = écoute de la radio). Accord d'information avec les radios. Protection civile: Considérations fondamentales en vue d'une réorientation. Protection civile en tant qu'organisation d'aide en cas de catastrophe - Protection civile pour les cas de secours d'urgence.

Création de groupes de secours en cas de catastrophe dans les hôpitaux. Chef de l'état-major cantonal.

tection civile) établisse dès à présent une planification du personnel projetée sur plusieurs années.

Musique d'avenir: l'obligation générale de servir

Le nouveau directeur de l'OFPC voit dans la réforme 95 de la protection civile un premier pas vers l'«obligation générale de servir» (ou toute autre expression pour la désigner). C'est un objectif que nous devons garder en vue.

Sa réalisation exigerait une modification de la Constitution; pour tout dire, un projet de longue haleine nécessitant une préparation approfondie, qui mobilisera tous les protagonistes (armée, protection civile, corps de sapeurs-pompiers et autres groupes civils d'intervention). Il n'est guère possible aujourd'hui d'évaluer le temps que cela pourrait prendre.

Paul Thüring souhaite aussi que les femmes s'engagent désormais en plus grand nombre. «Si la Protection civile acquiert une image de marque qui emporte l'adhésion pleine et entière de la population – ce qui suppose une information ciblée, un renforcement de notre capital de confiance, une solide formation et une garantie d'efficacité – les femmes ne voudront plus se soustraire à cette tâche humanitaire: secourir la population en cas de détresse; elles seront de nouveau plus nombreuses à se mettre à disposition.»

Indispensable au cas où – judicieux et utile dès maintenant. Le mobilier de protection civile d'ACO.

Demandez la documentation ou les conseils des spécialistes:

ACO Mobilier de protection civile Vaudrès 28 1815 Clarens Tél. 077 21 74 36



Allenspach & Cie SA Untere Dünnernstrasse 33 4612 Wangen b/Olten

Tél. 062 32 58 85-88 Fax 062 32 16 52



ACO. La marque de confiance.